

La CGT dénonce le durcissement des sanctions contre les chômeurs

PUBLIÉ LE 2 JAN 2019

TEMPS DE LECTURE : 2 MIN.

Le gouvernement a fait paraître un décret le 30 décembre pour déterminer le régime de sanctions contre les chômeurs.

Ce dernier entérine la logique annoncée dans la loi du 5 septembre dernier d'amalgame entre les 0,4 % de « fraude » et l'immense majorité (99,6 % !) des personnes privées d'emploi qui cherchent à travailler dignement et durcit encore ce qui avait été annoncé au printemps.

De ce fait, les demandeurs d'emploi qui n'auraient soi-disant pas été présents à un rendez-vous pourraient perdre un, puis deux ou quatre mois d'allocation. Au-delà de l'alourdissement des sanctions, le ministère du Travail passerait de suspensions de droits à des radiations directes.

De plus, la loi a prévu que les radiations ne soient plus prononcées par une commission réunie par le préfet pour « manquements répétés » mais directement par Pôle emploi.

Mieux encore ! Il est prévu de changer la définition de « l'offre raisonnable d'emploi ». La personne en recherche d'emploi sera tenue d'accepter un salaire moyen dans sa branche et sa région sans aucune référence, comme aujourd'hui, avec son ancien salaire perdu.

Le gouvernement supprime des moyens à Pôle emploi et donc des postes d'agents chargés de l'accompagnement et de l'indemnisation, mais il augmente les effectifs de « contrôleurs » pour accélérer les radiations.

La négociation sur l'assurance chômage reprend le 9 janvier avec l'injonction de baisser drastiquement les allocations au 1^{er} juillet 2019, le gouvernement aura le soutien d'un patronat tout à fait en phase avec lui sur ce sujet puisqu'il tire profit de la précarisation du marché du travail.

Emmanuel Macron a justifié lors de ses vœux la poursuite des réformes sur les retraites et sur l'assurance chômage, c'est-à-dire des économies sur le dos des plus démunis. L'ISF, en revanche, n'est pas rétabli !

Le gouvernement et ses soutiens veulent constituer une armée de précaires, obligés d'accepter les emplois les plus dégradés, aux salaires faibles et aux horaires inacceptables, à l'instar des mini-jobs en Allemagne, pays qui compte proportionnellement cinq fois plus de travailleurs pauvres qu'en France.

La CGT revendique le droit au travail et à un revenu de remplacement pour toutes les personnes privées d'emploi. Une augmentation minimale de 0,1 point des cotisations patronales à l'assurance chômage permettrait d'indemniser 100 000 personnes supplémentaires, dont beaucoup de jeunes, dès deux mois de travail. Au contraire des sanctions, les travailleurs en recherche d'emploi ont besoin d'accompagnement et de soutien. Au contraire de la politique de destruction de l'emploi public et industriel, il faut une logique d'investissement.

Le contexte social doit toutes et tous nous inciter à agir ensemble pour faire valoir nos droits !

Montreuil le, 2 janvier 2019